

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MARS 2018

Présents :

Mme PONCHAUX - MM - DESPREZ – BOSSU - Mme TALFER – M. DUPONT
Mme DRUELLE – MM CATTEZ – BAR - Mmes MAZINGHIEN – DELPORTE
M. BRUNELLE - Mme MALBRANQUE - M. DESCAMPS – Mme BONTE (14 présents)

Excusés:

M. BONDELU pouvoir à Mme PONCHAUX
Mme JACQMIN pouvoir à M. BOSSU
Mme VANDENABEELE pouvoir à M. CATTEZ
M. BOUTRY pouvoir à M. BAR
M. FLEURIE pouvoir à M. DESPREZ
M. BONAMY pouvoir à Mme MALBRANQUE
Mme QUINZAIN pouvoir à Mme TALFER (7 pouvoirs)

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. BAR est désigné secrétaire de séance.

Il sera chargé de faire l'appel et de rédiger le procès-verbal du conseil, assisté par Mme HERDHUIN, Directrice Générale des Services.

Celle-ci sera amenée, si nécessaire, à apporter des précisions administratives sur les dossiers évoqués au cours des débats.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance 12 décembre 2017 est approuvé à la majorité (Abstention de Mme DELPORTE).

DELEGATION DE COMPETENCES

Dans le cadre de sa délégation de compétences, Mme le Maire informe le conseil qu'elle a signé l'acte d'engagement avec le cabinet d'architecture MAES retenu par la commission d'appel d'offres pour l'extension du restaurant scolaire.

Mme le Maire informe ensuite le conseil, qu'en l'absence de M. BONDELU, Adjoint aux finances, elle va présenter le budget primitif proposé par la commission finances.

BUDGET PRIMITIF 2018

Elle précise que l'excédent de fonctionnement 2017 est reporté sur l'année 2018 dès le budget primitif. Il n'y aura donc pas de budget supplémentaire mais le budget sera ajusté avec d'éventuelles décisions modificatives au cours de l'exercice. La totalité des investissements prévus dans l'année sont donc inscrits sur le budget primitif.

Le compte administratif qui clôturera définitivement l'exercice 2017 sera, quant à lui, voté en juin comme d'habitude.

Le budget proposé est en baisse de 2.7 % en recettes en raison de la diminution des dotations, (qui ne sont pas encore connues à ce jour mais annoncées en baisse) et en baisse de 3.9 % en dépenses compte tenu de la réduction des charges de personnel.

Nous n'avons pas d'informations concernant les revenus liés à la taxe d'habitation et à la compensation par l'Etat de l'exonération annoncée pour environ 80 % des contribuables.

Délibération 2018/01 - Adopté à la majorité - 1 abstention (Mme DELPORTE)

TAUX IMPOSITION 2018

Mme le Maire précise qu'elle aurait dû évoquer ce point avant le budget primitif dans la mesure où les recettes attendues par la fiscalité ont été intégrées dans le budget primitif.

Après une longue réflexion et l'avis de chacun, la commission finances a décidé à l'unanimité de proposer une hausse de 3 % des taux d'imposition pour générer une recette annuelle supplémentaire de 26 000 €. Cette décision n'a pas été facile à prendre mais elle s'avère nécessaire pour que la commune puisse continuer à investir.

La dernière augmentation (+ 3 %) date de 2009

Les taux seraient donc les suivants ;

- Taxe d'habitation : 29.28 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.41 %

Délibération 2018//02 - Adoptée à la majorité (1 abstention de Mme DELPORTE) –

CONCOURS DES MAISONS, JARDINS FLEURIS ET JARDINS FAMILIAUX

Chaque année est organisé un concours de maisons et jardins fleuris et jardins familiaux. Les gagnants reçoivent un bon d'achat pour un coût total de 445 € pour les maisons et jardins fleuris et 215 € pour les jardins familiaux selon un classement mis en annexe.

Ces bons sont remis lors d'une petite cérémonie conviviale et il est proposé de reverser au CCAS sous la forme de don les prix des lauréats qui ne viendraient pas à la remise des prix sans s'excuser préalablement.

La répartition des prix et leur reversement au CCAS en cas d'absence non excusée sont acceptés à l'unanimité – Délibération 2018/03

ADDITIF TARIFS CIMETIERE – ACHAT EMPLACEMENT PRE EQUIPE D'UNE CAVE URNE

Dans un souci d'homogénéité des monuments, il est envisagé de proposer aux usagers la possibilité d'acquérir une concession déjà équipée d'une cave urne.

Le tarif de la concession reste inchangé (126 € pour 30 ans et 252 € pour 50 ans) auquel s'ajouterait le prix de la cave urne et de son installation soit 270 €.

Après avis favorable de la commission finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le tarif d'un emplacement pré équipé d'une cave urne soit 396 € pour 30 ans ou 522 € pour 50 ans.

Délibération 2018/04– Adoptée à l'unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE D'ANIMATION

Le week end des 9 et 10 juin sera organisée la fête du village.

Le samedi 9 juin se déroulera la fête de l'école et le soir les feux de la saint Jean. Le dimanche 10 juin l'office d'animation organisera, comme chaque année, la fête des associations. C'est l'occasion de rassembler toutes les associations de la commune dans un moment festif et de remercier les bénévoles de leur implication au service de notre commune.

Cette fête sera placée, cette année, sous le thème du médiéval et diverses activités seront proposées: cuisine et costumes médiévaux, cracheurs de feu,

La commission finances propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 050 € à l'office d'animation pour l'organisation de cette fête médiévale correspondant essentiellement à des frais de logistique (déplacement et mise en place du matériel et achat de matières premières) supportés par les associations extérieures auxquelles il sera fait appel pour animer cette journée.

Délibération 2018/05– Adoptée à la majorité – 1 vote contre (Mme DELPORTE)

Mme DELPORTE se réjouit de l'organisation d'une telle journée festive mais ne cautionne pas qu'elle le soit par le biais d'une association (office d'animation) qu'elle estime souveraine sur les activités communales. Par souci de transparence, elle préférerait que les manifestations organisées par la commune le soient par le biais d'un comité des fêtes. Mme le Maire lui fait remarquer que ce serait juste un changement d'appellation ? !

Mme TALFER précise que le rôle de l'office d'animation est de coordonner les autres associations dans le cadre de manifestations importantes nécessitant la mobilisation de tous les bénévoles de la commune.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE AU SEJOUR NEIGE

Une classe de découverte pour les élèves de CM1 et CM2 du groupe scolaire Simons a eu lieu du 29 janvier au 3 février 2018 à Xonrupt (Vosges).

Compte tenu des participations de la commune, de l'Association des Parents d'Elèves et de la coopérative scolaire, la participation des familles au coût de ce séjour a été fixée à 333€/élève.

Il est maintenant demandé au conseil municipal d'accepter le versement des participations de l'association des parents d'élèves et de la coopérative scolaire versée globalement par la coopérative scolaire pour un montant total de 3 500 € qui ont été collectés au cours de différentes actions (vente de pizzas, marché de Noël,....).

Délibération 2018/06– Adoptée à l'unanimité

ATTRIBUTION D'UN PRIX DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DE LA ROUTE DU LOUVRE

La Ligue d'Athlétisme du Nord Pas de Calais a attribué à notre commune un prix d'animation pour la route du Louvre 2017.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ce prix d'une valeur de 750 €

Délibération 2018/07– Adoptée à l'unanimité

Mme TALFER fait remarquer que c'est grâce à la mobilisation de l'office d'animation que nous avons obtenu ce prix.

PLAN LOCAL D'URBANISME 2

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a organisé une réunion de présentation avec les élus d'Emmerin et de Noyelles les Seclin un samedi matin. Les grands axes de la révision du PLU leur ont alors été présentés.

Par ailleurs un accès avec code a été communiqué à l'ensemble des élus pour qu'ils aillent sur le site de la MEL prendre connaissance des attendus de la révision du PLU pour chaque commune. Une réunion avec les élus des groupes majoritaire et minoritaire a été organisée afin de préparer la délibération présentée en conseil municipal de ce jour.

Il est aujourd'hui demandé aux conseils municipaux des 85 communes concernées d'émettre un avis sur les modifications envisagées avant de présenter cette révision à la population par le biais d'une enquête publique.

Sur la commune d'Emmerin le nouveau projet de PLU2 prévoit, entre autres, dans le cadre du renouvellement du tissu urbain des emplacements réservés avec en : L2 pour la construction de béguinages, L1 pour maîtrise du foncier et possibilité éventuelle d'extension du complexe sportif, F3 pour l'élargissement de la rue Jean Jaurès, F5 pour possibilité de liaison entre la rue Jean Jaurès et la rue Alexandre Desrousseaux.

Maintien des emplacements S2 et S4 pour création de parkings ainsi que S1 dans le cadre du master plan et de la réorganisation du centre bourg

Ce renouvellement compense la suppression des zones d'extension due à la nouvelle réglementation « champs captants » qui fait suite au renforcement du périmètre des captages Grenelle.

La commune d'Emmerin a privilégié le renouvellement du tissu urbain plutôt qu'une extension en zone agricole.

Un ajustement de périmètre au niveau de la réserve sur la zone S1 sera toutefois sollicité.

Délibération 2018/08– Adoptée à la majorité (abstention Mme DELPORTE)

Mme DELPORTE regrette que la population n'ait pas été associée en amont à la révision du PLU. Mme le Maire lui répond qu'elle suit la procédure qui a été mise en œuvre par la MEL, à savoir une décision du conseil municipal portée à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique qui suivra.

NOM DU CITY STADE

Mme le Maire rappelle que le city stade a été inauguré le 9 décembre 2017 et qu'il lui a été donné le nom d'Hervé MENIGOT, conseiller municipal pendant 11 ans de 2001 à 2012.

Elle n'a pas eu le temps de consulter en amont le conseil municipal sur le choix de ce nom qui lui est apparu, compte tenu de l'engagement de M. MENIGOT auprès des jeunes, comme une évidence. Elle souhaite recueillir aujourd'hui l'avis du conseil municipal

Délibération 2018/09 – Adoptée à l'unanimité

Elle en profite pour rappeler qu'il sera donné le nom d'Arthur ROUSSEL (Maire d'Emmerin de 1908 à 1919 et de 1925 à 1947) à la place des paveurs lors d'une manifestation organisée le 12 mai prochain,

ENTREPOT DE STOCKAGE AU PORT DE SANTES

Une enquête publique s'est déroulée du 20 février au 21 mars sur la demande d'autorisation présentée par les Ports de Lille en vue de construire et d'exploiter un entrepôt de stockage à Santes.

C'est une demande émanant des établissements ROQUETTE à Lestrem. Ils exploitent déjà des entrepôts de stockage au port de Santes et souhaitent s'agrandir et stocker des produits emballés et non dangereux. La proximité du port leur permettrait de privilégier le transport fluvial via la Deûle et diminuer le transport routier.

Le conseil municipal n'y voit aucun inconvénient.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN SIAN

La commune doit se prononcer sur les demandes de modifications statutaires du SIDEN SIAN

Délibération 2018/10– Adoptée à l'unanimité

RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ADHESION A L'UGAP POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE

Conformément à l'article L 337.9 du code de l'énergie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 KVA ont été supprimés au 31 décembre 2015.

Par délibération n° 2014/52 en date du 30 septembre 2014, Mme le Maire a été autorisée à signer une convention avec l'U.G.A.P. pour adhérer à un groupement de commandes.

Par cette convention signée le 14 avril 2015, notre collectivité charge l'UGAP de mettre en place la procédure des marchés publics obligatoire pour les prestations confiées aux entreprises privées par les organismes publics.

Cette convention arrive à expiration et il a été proposé d'autoriser Mme le Maire à signer une reconduction de la convention d'adhésion de notre commune au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie.

Délibération 2018/11– Adoptée à l'unanimité

RECRUTEMENT D'AGENTS DE REMPLACEMENT

La trésorerie a demandé à ce que le conseil municipal autorise par délibération Mme le Maire à recruter du personnel de remplacement. Il est précisé que les remplacements d'agents momentanément indisponibles ne sont pas systématiques. Ils interviennent essentiellement par nécessité de respect des règles d'encadrement ou en cas d'absence prolongée et/ou multiples dans un même service.

Délibération 2018/12– Adoptée à l'unanimité

Par ailleurs, Mme le Maire précise qu'une convention signée avec l'association Intermaidess nous permet maintenant de leur faire appel pour des remplacements. C'est l'association qui gère le recrutement et le volet administratif du personnel et qui nous facture ensuite les heures effectuées.

Un agent en charge du nettoyage des voies publiques a été recruté à raison de 16H/ semaine en remplacement d'un agent en arrêt maladie depuis quelques semaines. Un autre agent a été recruté par le CCAS pour le portage des repas à domicile à raison de 6H/semaine.

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

La commission d'appel d'offres a retenu le cabinet d'architectes MAES qui est en train de travailler à un projet qui devrait nous être présenté prochainement.

TRANSFERT DE COMPETENCE SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Nous venons d'être saisis par la MEL d'une demande pour se prononcer sur le transfert de compétence du SAGE à la MEL.

Afin de ne pas retarder le dossier, Mme le Maire propose que le conseil municipal se prononce ce soir même si le dossier (reçu hier) ne lui est pas parvenu dans de meilleurs délais ce qui aurait permis de le joindre à la convocation pour le conseil municipal de ce soir.

Mme le Maire, en réponse à une question de Mme DELPORTE, rappelle que les forages sont de la compétence de la MEL et que les captages interviennent sur des territoires appartenant à la MEL.

Le conseil municipal décide le transfert de la compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à la Métropole Européenne de Lille et déclare que le transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir,

Délibération 2018/13– Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire rappelle ensuite le programme des manifestations à venir qui feront l'objet d'informations ponctuelles :

**samedi 7 avril* : troc plantes à la Howarderie : échange plantes, livres, conseils, outillages

**dimanche 8 avril* : parcours du cœur en partenariat avec Noyelles lez Seclin

**samedi 15 avril* : les bouquinades

**mardi 1^{er} mai* : médaillés du travail

**mardi 8 mai* : commémoration de l'armistice

**samedi 12 mai* : inauguration place des paveurs Arthur ROUSSEL

Mme le Maire donne ensuite quelques précisions concernant des restrictions de circulation en réflexion sur le chemin du grand marais, la rue de la source, la rue du forage et le chemin de Santes qui sont maintenant très fréquentés ce qui deviennent dangereux en raison de l'étroitesse de ces voies.

Des rencontres avec les riverains et la MEL sont organisées afin de réfléchir à des solutions.

Mme TALFER sollicite ensuite la parole pour remercier Mme le Maire pour sa présentation claire du budget et pour préciser que l'office d'animation est un moteur important de la vie locale qui ne nous sollicite jamais pour des achats de coupes et médailles et ne bénéficie d'aucun prêt de salle.

Mme le Maire souligne que les bénévoles dans une commune, en accompagnant les élus au quotidien, sont moteurs de la vie associative et du bien vivre ensemble

Mme le Maire lève la séance à 21h15

Le secrétaire, Ludovic BAR

